

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Digue portuaire de Lomener

Commune de PLOEMEUR

Avril – Mai 2023

Objet de l'opération

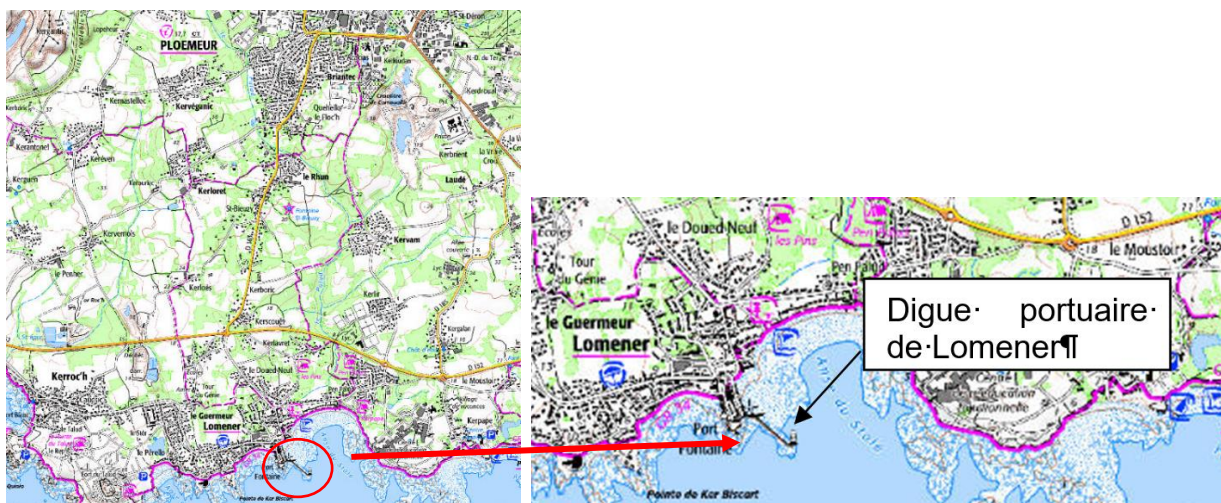
Le Département du Morbihan est maître d'ouvrage de la digue portuaire de Lomener sur la commune de PLOEMEUR. Cet ouvrage de protection du port sous concession communale connaît des désordres structurels, un projet de réhabilitation général est actuellement à l'étude.

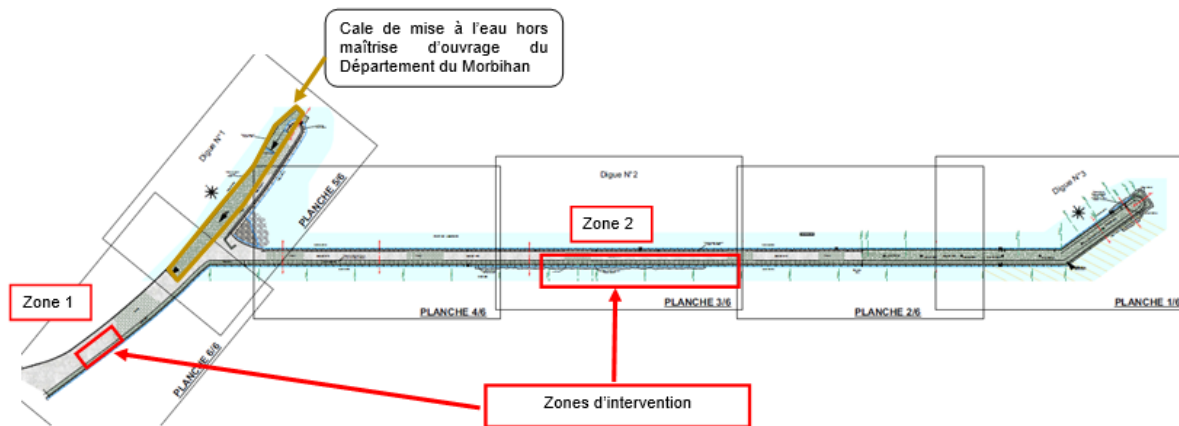
En marge de ce projet de grande envergure, le Département engage des réparations ponctuelles localisées sur l'ouvrage :

- Une reprise de surface de la voie d'accès piéton située en amont de la tête de digue,
- Une reprise localisée de joints des pierres sur la digue principale,
- Un comblement de quelques affouillements naissants en pied de digue.

Cette présente fiche d'information travaux ne concerne que les travaux de réparation ponctuelle décrits ci-dessus.

Plan de situation





Désignation des intervenants

Travaux d'ouvrages d'art

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan
Maîtrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'aménagement
 (Représentant Maîtrise d'œuvre chantier : DRA-SGTNOA)
Entreprise : COLAS France – Agence Lorient
Montant de l'opération : 8 000 € TTC

Contenu des travaux d'entretien de l'ouvrage

Les travaux réalisés par le Département du Morbihan portent sur :

- Zone 1 : travaux de reprise de surface de la voie d'accès piéton – surface concernée < 10 m².
- Zone 2 : sur élévation de la digue principale face océan :
 - o Rejointoiement des pierres de façade sur une surface de l'ordre de 34 m²
 - o Comblement de 3 affouillements naissants en pied de digue.

Organisation des travaux de réparation de l'ouvrage

Le chantier fait appel à une intervention de travaux à la mer, dans les conditions connues de marées.

Le chantier de réparation ponctuelle est programmé sur 2 périodes d'intervention :

- Semaine 16 et
- Semaine 21

Information et déviations durant les travaux de réparation

Cette intervention ne génère pas de déviation à mettre en place, la digue n'étant pas une voie de communication routière.

L'accès piéton au môle et à la cale de mise à l'eau sera fermé durant la réalisation des travaux semaine 16.

L'accès piéton à la cale de mise à l'eau sera possible durant la semaine 21.

Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

RAS



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

[**routes@morbihan.fr**](mailto:routes@morbihan.fr)

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.